

# Jésus-Christ : Seigneur de Moïse et de la loi

Bien que le Nouveau Testament revendique l'autorité suprême, bien des gens n'acceptent pas cette revendication, n'étant pas convaincus de la validité des déclarations au sujet de la personne de Jésus ou de celles disant que le Nouveau Testament constitue l'enseignement inspiré du Fils de Dieu pour le monde entier. D'autres acceptent ces déclarations mais les rejettent au niveau individuel, refusant de se soumettre à ses enseignements. D'autres maintiennent que les révélations transmises dans le Nouveau Testament restent en vigueur aujourd'hui. (Cette position est celle que nous considérerons dans la prochaine leçon.) D'autres encore suivent la foi de l'Ancien Testament, considérant l'ancienne alliance comme porteuse d'une autorité égale à celle du Nouveau Testament. Dans la leçon présente, nous verrons pourquoi cette dernière position est erronée, pourquoi Jésus est Seigneur de Moïse et de la loi.

Jésus dit, en Matthieu 5.17 : "Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes. Je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir." Le mot "accomplir" est du grec *pleroo*, qui signifie "rendre plein". Ce terme peut se référer à une période de temps, à la réalisation d'une tâche, au fait d'amener une chose à sa fin (comme une prophétie), ou à l'achèvement d'une activité où l'on a été impliqué depuis le début. Toutes ces définitions décrivent la manière dont Jésus "accomplit" l'Ancien Testament. Paul dit : "Christ est la fin de la loi, en vue de la justice pour tout croyant" (Rm 10.4). Ce terme "fin" vient du grec *telos* qui, comme le mot "accomplir", comporte plusieurs significations liées à l'idée d'achever ou de réaliser. Dans le cas de Jésus, il s'agit de compléter une chose dans un domaine prévu à

l'avance<sup>1</sup>. En Christ, Dieu tient toutes ses promesses, il accomplit son plan pour sauver les gens de leurs péchés et des conséquences qui en découlent.

L'Ancien Testament nous montre que Dieu s'est toujours soucié de son peuple Il établit plusieurs principes éternels, dont celui de craindre le Seigneur et de bien traiter son prochain. Il sert de support pour les enseignements de la nouvelle alliance. Plusieurs stipulations spécifiques de l'Ancien Testament ne sont plus en vigueur<sup>2</sup>, ayant été remplacées dans les "dernières volontés" de Jésus (cf. Hé 9). Pourtant, les principes de l'ancienne alliance, eux, ont été acceptés par ceux à qui Jésus a délégué son autorité pour lier et délier, selon ce que le ciel approuvait (cf. Rm 13.8-10). De plus, l'Ancien Testament révèle d'importants aspects de la nature de Dieu, ainsi que de son action envers les hommes. Nous ne devons pas considérer que l'Ancien Testament n'est d'aucune valeur pour le chrétien ; sa valeur est réelle, mais elle se situe dans le domaine de

---

<sup>1</sup> William Barclay examine le mot *teleios*, forme adjectivale de *telos*, dans son commentaire sur ce mot (traduit par "parfait") en Matthieu 5.48 – William Barclay, *The Gospel of Matthew*, vol. 1, rev. ed., The Daily Study Bible Series (Philadelphia : Westminster Press, 1975), 177-178.

<sup>2</sup> Pour comprendre le sabbat juif, il est particulièrement important de connaître le rôle de l'Ancien Testament. Pour l'Église du Nouveau Testament, le jour du culte était le premier jour de la semaine, non le septième. Bien que le chrétien ne soit pas lié par le sabbat (cf. Col 2.16), Dieu veut que son peuple lui consacre une journée pour l'adoration (comp. Ap 1.10, où Jean parle du "Jour du Seigneur").

Le quatrième commandement n'est pas le seul principe qui se voit appliqué différemment dans la nouvelle alliance. Le principe du sixième commandement ("Tu ne tueras pas", Ex 20.13), bien qu'inclus dans la nouvelle alliance, comporte un élément supplémentaire, plus exigeant pour le chrétien, que ce qu'avait exigé la loi (cf. Mt 5.21-22).

l'instruction, et non dans celui de l'autorité pour l'enseignement et pour la pratique de la foi chrétienne.

### LE RÔLE DE L'ANCIEN TESTAMENT

L'autorité de Jésus, telle qu'elle est révélée dans le Nouveau Testament, remplace les lois de l'Ancien Testament. Ne pas reconnaître cette vérité, c'est ne pas comprendre le but de l'Ancien Testament. Considérons, donc, le rôle de l'Ancien Testament.

Bien que l'Ancien Testament s'adresse particulièrement à la nation d'Israël, cette nation fut choisie dans le but d'amener un Sauveur dans le monde. En Genèse 12.1-3, 7, Dieu fit trois grandes promesses à Abram : (1) que ses descendants deviendraient une grande nation, (2) qu'ils vivraient dans le pays de Canaan (où Abram se trouvait au moment de recevoir ces promesses), et (3) qu'à travers ses descendants, toutes les nations seraient bénies, un jour.

Les onze premiers chapitres du livre de la Genèse racontent les débuts du monde et de l'humanité, ainsi que les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'être sauvés par Dieu de notre péché. À partir du chapitre 12, en passant par le reste de l'Ancien Testament, et jusque dans le Nouveau Testament, le texte nous montre de quelle manière Dieu tint les trois promesses faites à Abram. Israël était la nation annoncée par la promesse à Abram. Israël vécut en Canaan, où s'établit Abram, ou Abraham, en Genèse 12. De cette nation sortit Jésus de Nazareth, celui par qui Dieu bénit tous les peuples. Jésus était le Fils de Dieu (cf. Hé 1.1-2), mais il était également le fils d'une jeune Israélienne du nom de Marie (Mt 1.18-25 ; Lc 1.26-38 ; 2.1-7 ; Ga 4.4), et ainsi il était descendant d'Abraham.

L'Ancien Testament fixe ainsi son attention sur les préparatifs de la venue du Christ. Dieu accomplit son plan en établissant "un royaume de sacrificateurs et une nation sainte" (Ex 19.6). Cette expression désigne deux aspects de ce royaume : (1) en tant que nation sainte, Israël se devait d'être distinct, un exemple de tout ce que signifiait "être choisi par Dieu comme son peuple" ; (2) en tant que royaume de sacrificateurs, Israël constituait un pont entre Dieu et le reste du monde, entre Dieu et tous ceux qui n'avaient pas été choisis pour l'importante mission qui consistait à faire venir son Fils parmi les hommes.

Au milieu du livre de l'Exode, avec la promulgation de la loi (ou de l'alliance) mosaïque, l'organisation formelle de la nation est achevée et son but annoncé. La loi, donnée par l'intermédiaire de Moïse, s'adressait uniquement au peuple d'Israël et ce, dans le but d'avancer le dessein de Dieu. Par ailleurs, la loi de Moïse n'a jamais été destinée à être permanente ou perpétuelle. Pour corroborer cette vérité, lisons les passages suivants :

Moïse prit le sang et le répandit sur le peuple en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a conclue avec vous, sur la base de toutes ces paroles (Ex 24.8).

Les Israélites observeront le sabbat ; ils célébreront le sabbat dans (toutes) leurs générations, comme une alliance perpétuelle. Ce sera entre moi et les Israélites un signe qui devra durer à perpétuité ; car en six jours l'Éternel a fait les cieux et la terre, et le septième jour il a cessé son œuvre et il s'est reposé (Ex 31.16-17).

Voici que les jours viennent,  
— Oracle de l'Éternel —  
Où je conclurai avec la maison d'Israël et la maison de Juda  
Une alliance nouvelle,  
Non comme l'alliance que j'ai conclue avec leurs pères,  
Le jour où je les ai saisis par la main  
Pour les faire sortir du pays d'Égypte,  
Alliance qu'ils ont rompue,  
Quoique je sois leur maître,  
— Oracle de l'Éternel.  
Mais voici l'alliance  
Que je conclurai avec la maison d'Israël,  
Après ces jours-là,  
— Oracle de l'Éternel :  
Je mettrai ma loi au-dedans d'eux,  
Je l'écrirai sur leur cœur ;  
Je serai leur Dieu,  
Et ils seront mon peuple.  
Celui-ci n'enseignera plus son prochain,  
Ni celui-là son frère, en disant :  
Connaissiez l'Éternel !  
Car tous me connaîtront,  
Depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand,  
— Oracle de l'Éternel ;  
Car je pardonnerai leur faute  
Et je ne me souviendrai plus de leur péché  
(Jr 31.31-34).

Ces passages confirment le fait que l'Ancien Testament était destiné à un peuple particulier à une période précise et ce, dans un but spécifique. On trouve dans les pratiques mêmes du peuple juif une évidence de cette vérité. Selon son histoire, surtout au 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ, Israël considérait que sa loi comportait les

limitates que nous venons de noter. Au fur et à mesure que le judaïsme s'étendait, beaucoup de non-Juifs, ou païens, désiraient adorer le seul vrai Dieu. Les Juifs le leur permettaient, mais à condition que ces non-Juifs passent par un processus de prosélytisme se terminant par leur conversion au judaïsme. Ils insistaient sur ce processus en raison de leur conscience du fait que la loi n'était destinée qu'au seul peuple d'Israël.

### LE NOUVEAU TESTAMENT : UN CHANGEMENT D'ALLIANCE

Le Nouveau Testament enseigne que la venue de Jésus en tant que Seigneur, celui qui détient toute autorité, signalait l'annulation de l'Ancien Testament comme base de loi. Cette vérité est à l'origine de l'encouragement que Paul adresse aux non-Juifs en Éphésiens 2 et où il rappelle à ses lecteurs leur condition avant de venir à Christ :

Vous étiez en ce temps-là sans Christ, privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde. Mais maintenant, en Christ-Jésus, vous qui autrefois étiez loin, vous êtes devenus proches par le sang de Christ (Ep 2.12-13).

La raison de ce changement ? "[Christ] a dans sa chair annulé la loi avec ses commandements et leurs dispositions, pour créer en sa personne, avec les deux, un seul homme nouveau en faisant la paix" (v. 15). La loi avait séparé les non-Juifs du "droit de cité" en Israël, mais selon Paul dans ces versets, la loi a été remplacée en tant que guide pour la pratique de la foi.

La lettre aux Hébreux, rédigée afin d'encourager certains judéo-chrétiens qui s'apprêtaient à abandonner leur foi en Christ, décrit dans le détail la transition entre les deux alliances. En Hébreux 8.8-12, l'auteur inspiré de ce texte cite Jérémie 31.31-34 dans le but de prouver que la première alliance n'était pas "sans défaut" (Hé 8.7 - LS), qu'il avait fallu la remplacer, et que c'est exactement ce que Jésus avait fait en instituant la nouvelle alliance (cf. Hé 9.15-17 ; 10.8-10). Il résume ainsi sa thèse : "En appelant nouvelle cette alliance, il a rendu ancienne la première. Or ce qui est ancien et vieilli, est sur le point de disparaître" (v. 13).

Le lien entre le changement d'alliance et la venue du Christ se fait facilement, à la lumière de l'enseignement de ce texte selon lequel le Christ est supérieur à Moïse :

C'est pourquoi, frères saints qui participez à la vocation céleste, considérez l'apôtre et le souverain sacrificateur de notre confession (de foi), Jésus. Il a été fidèle à celui qui l'avait établi, comme Moïse le fut, dans (toute) la maison de Dieu. En effet, il a été jugé digne d'une gloire d'autant supérieure à celle de Moïse, que celui qui a construit la maison a plus d'honneur que la maison elle-même. Car toute maison est construite par quelqu'un, mais celui qui a construit toutes choses, c'est Dieu. Pour Moïse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu comme serviteur, pour rendre témoignage à ce qui serait annoncé. Mais Christ l'est comme un Fils sur sa maison. Nous sommes sa maison, si nous retenons [fermement, jusqu'à la fin] l'assurance et l'espérance dont nous nous glorifions (Hé 3.1-6).

Le message est clair : l'Ancien Testament, en tant qu'alliance et loi pour la vie du peuple de Dieu, n'est plus en vigueur : Jésus est le Seigneur de Moïse.

### CONCLUSION

Tout cela signifie-t-il que l'Ancien Testament ne comporte aucune valeur pour le chrétien ? Loin de là ! En étudiant ses pages, nous comprenons beaucoup de choses sur le caractère et les attentes d'un Dieu qui entre dans une alliance avec des êtres humains. Nous voyons ce que a été exigé de ceux qui devaient préparer la voie du Christ, et nous saisissons les raisons de ces exigences. Nous sommes encouragés de voir la manière dont Dieu traite les fidèles et dont il tient ses promesses. En revanche, le texte nous avertit quant aux conséquences de ne pas prendre au sérieux la Parole de l'Éternel.

Même si cela est vrai, les règles et les préceptes de l'Ancien Testament ne s'appliquent plus à la vie et le culte au peuple de Dieu actuel. La première alliance a rempli son "contrat" : préparer le monde à la venue du Christ, faire la preuve de notre besoin de la grâce de Dieu. À présent, toute autorité est entre les mains de Jésus (Mt 28.18), que Dieu a établi comme juge du monde (Ac 17.30-31). Jésus a confirmé ceci quand il a annoncé que nous serons jugés par ses paroles (Jn 12.48). Nul besoin de greffer une autre alliance sur la sienne, même celle de Moïse. Tout ce que nous faisons pour le service de Dieu doit être fait au nom du Christ (Col 3.17), qui est "le chemin, la vérité et la vie" (Jn 14.6), le seul nom "par lequel nous devons être sauvés" (Ac 4.12). Inclignons-nous devant lui et servons-le comme Seigneur de Moïse.